

ANNEXE A – LABELS BIO COMPLEMENTAIRES ENCOURAGES



Labellise les produits issus de l'agriculture bio-dynamique, plus exigeante que l'agriculture biologique



Garantit des produits sains et de qualité qui contribuent à préserver et entretenir notre planète



Une charte qui garantit le respect conjoint de critères bio et solidaires



Un label français pour une agriculture biologique, plus exigeant que la réglementation bio européenne



Un label Allemand pour une agriculture biologique, plus exigeant que la réglementation bio européenne



Une charte qui garantit le respect conjoint de critères bio et équitables



Certifie que le bois qui a été utilisé dans un produit provient de forêts ou de plantations gérées de manière responsable et durable.



Le label AB s'est adapté à la nouvelle réglementation européenne



Garantit que le produit répond aux critères internationaux du commerce équitable portant sur les conditions de production et la rémunération du producteur



Cahier des charges correct pour les produits ménagers écologiques.



En cosmétiques, équivaut à Cosmebio. Sinon indique Ecocert comme certificateur

Une distinction du Ministère de l'Economie pour les savoir-faire traditionnels.



Une démarche pour des cosmétiques sains et écologiques



Labelise les produits de la mer issues de pêcheries durables



Un label initié par les industriels du bois qui vise à certifier une gestion «durable» de la forêt

Cette institution regroupe des agriculteurs, des scientifiques, des fabricants et des consommateurs qui souhaitent s'engager pour la promotion des produits biologiques. L'association est dotée de son propre organisme de certification. Il existe deux niveaux de certification :



- « Produit bio » : contient au moins 95% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique

- « Produit fait à partir de x% d'ingrédients bio » contient au minimum 70% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique

ANNEXE B – LABELS ECOLOGIQUES NON ALIMENTAIRES (NON EXHAUSTIF)

Il existe trois niveaux de certification :

- Cosmétiques naturels : ce niveau garantit une naturalité maximale, il est la base du label NaTrue : il définit quels sont les ingrédients autorisés et comment ils peuvent être transformés. Les produits des deux autres niveaux doivent d'abord remplir les critères de ce premier niveau. Les produits de ce niveau doivent respecter les teneurs minimales en substances naturelles et maximales en substances transformés d'origine naturelle.



- Cosmétiques naturels en partie bio : en plus des exigences générales, le produit doit contenir au moins 15% de substances naturelles non modifiées chimiquement et au maximum 15% de substances transformées d'origine naturelle. Au moins 70% des ingrédients naturels doivent provenir de production biologique contrôlée et/ou de cueillette sauvage contrôlée.

- Cosmétiques biologiques : en plus des exigences générales, le produit doit contenir au moins 20% de substances naturelles non modifiées chimiquement et au maximum 15% de substances transformées d'origine naturelle. Au moins 95% d'ingrédients naturels doivent être issus de culture biologique contrôlée et/ou de cueillette sauvage contrôlée.

Label français qui certifie des produits cosmétiques écologiques et biologiques

Le label BIO



- Au minimum 95% d'ingrédients naturels et d'origine naturelle

- Au minimum 95% des ingrédients végétaux sont issus de l'Agriculture Biologique